

INFORMATIQUE pharmaceutique



COMPÉTENCES d'entrée en pratique pour les PHARMACIENS



www.afpc.info

REMERCIEMENTS

L'Association des facultés de pharmacie du Canada (AFPC) souhaite reconnaître l'expertise, le temps et la contribution qu'ont eu la gentillesse de nous accorder toutes les personnes qui ont participé à la création et à la validation de ces compétences et indicateurs nationaux ayant trait aux technologies de l'information et des communications (TIC). La production du présent document s'inscrit dans le cadre du programme Cliniciens en formation mené conjointement par l'AFPC et Inforoute Santé du Canada.

ÉQUIPE DE BASE DU PROJET

Marie Rocchi, chef du corps professoral	Université de Toronto
Harold Lopatka, chef de projet.....	AFPC
Nancy Kleiman	Université du Manitoba
Lisa Bishop	Université Memorial de Terre Neuve
Neil de Haan	BC Cancer Agency
Donna Pipa.....	Gestionnaire de projet

ÉQUIPE DE BASE DU PROJET

Dave Edwards	Conseil des doyens de l'AFPC Université de Waterloo
Nancy Waite	Conseil du corps professoral de l'AFPC Université de Waterloo
Marc Desgagnés	Conseil du corps professoral de l'AFPC Université Laval
Justin Bates	ACCP
Jillian Grocholsky	ACEIP
Janet MacDonnell	APhC
Margaret Woodruff.....	CPTEA
Doris Nessim	SCPH
Anne Fazzalari.....	Inforoute Santé du Canada
Valerie Leung.....	Inforoute Santé du Canada

INTRODUCTION

La pratique pharmaceutique évolue sans cesse. Alors qu'elle se limitait naguère à la distribution des médicaments, elle s'élargit maintenant pour mettre un accent majeur sur l'amélioration des soins et du sort des malades, elle même appuyée par l'évolution constante des outils informatiques rendue nécessaire par des besoins en information toujours croissants. L'utilisation optimale de l'information sur la santé et des données pharmaceutiques est, comme la technologie de l'information, un facteur critique du succès de cette évolution. Même si les facultés de pharmacie canadiennes dispensent actuellement un enseignement sur l'information et la technologie de l'information, rares sont celles qui disposent de cours et de matériel conçus expressément pour cet important sujet.

L'Association des facultés de pharmacie du Canada (AFPC) et Inforoute Santé du Canada (Inforoute) ont établi un partenariat en vue de mettre sur pied un programme national d'enseignement des compétences en ligne en vue d'aider les étudiants de premier cycle en pharmacie à optimiser l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC).

La première phase du projet consistait à monter et à valider un cadre de compétences en utilisation des TIC par les diplômés des premiers programmes de formation professionnelle en pharmacie. Les compétences et indicateurs de compétences suivants ont été mentionnés par des partenaires clés en pharmacie.

S **I** **E** **O** **D** **M** **E** aide à la décision clinique
S **p** **o** **r** **t** **a** **i** **l** **d** **e** **s** **a** **n** **t** **é** **p** **e** **r** **s** **o** **n** **n** **e** **l** **e** **I** **D**
o **r** **d** **o** **n** **n** **a** **n** **c** **e** **s** **é** **l** **e** **c** **t** **r** **o** **n** **i** **q** **u** **e** **S** **E**
t **é** **l** **é** **p** **h** **o** **n** **e** **m** **u** **l** **t** **i** **f** **o** **n** **c** **t** **i** **o** **n** **s** **s** **a** **n** **t** **é** **é** **l** **e** **c** **t** **r** **o** **n** **i** **q** **u** **e**
s **y** **s** **t** **é** **m** **e** **d** **e** **g** **e** **s** **t** **i** **o** **n** **p** **h** **a** **r** **m** **a** **c** **e** **u** **t** **i** **q** **u** **e**

médias sociaux

MÉTHODOLOGIE

Une première ébauche des compétences d'entrée en pratique destinée aux étudiants en pharmacie inscrits à leurs premiers programmes de formation professionnelle au Canada a été rédigée selon la méthode suivante :

1. Recherche documentaire sur des cadres et énoncés de compétences
2. Examen de cadres de compétences déjà établis, validés et pertinents, par exemple ceux des associations suivantes :
 - Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI, 2012)
 - Association des facultés de pharmacie du Canada (AFPC, 2010)
 - COACH (Association canadienne d'informatique de la santé)
 - Building Core Competencies in Pharmacy Informatics (Fox, Thrower, Felkey 2010, American Pharmacists Association)
 - American Medical Informatics Association (AMIA, 2012)
3. Compilation d'un ensemble hybride de compétences et d'indicateurs de compétences jugés pertinents au projet
4. Prise en considération du contexte propre à la pharmacie et modification des compétences au besoin

Un sondage devant permettre de déterminer la pertinence et la priorité de chaque indicateur a été créé. Un lien vers le sondage a été envoyé aux intervenants du domaine pharmaceutique suivants, avec indication de le faire suivre à leurs commettants respectifs selon un principe de ramification :

- Comité de direction du projet
- Conseillers de l'AFPC
- ANORP
- BEPC
- APhC
- Groupe de référence de pharmaciens d'Inforoute
- SCPH
- Réseau spécialisé en informatique pharmaceutique de la SCPH

Les participants au sondage devaient :

1. Déterminer la validité du contenu de chaque énoncé de compétence (et de l'indicateur connexe)
2. Classer les compétences (et les indicateurs) par ordre de priorité afin de guider la phase de conception et de développement de programme suivante

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

Les étudiants devraient posséder les compétences fondamentales suivantes avant de s'inscrire au premier cycle du programme de pharmacie.

UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- F1.** Posséder des compétences fondamentales manifestes en ce qui concerne l'utilisation des TIC (p. ex. : ordinateurs personnels, appareils portables, tablettes, postes de travail, modems, appareils fonctionnant sur Bluetooth, saisie au clavier, utilisation de périphériques comme des imprimantes, des clés USB et des CD-ROM, téléchargement et téléversement de données, téléphones multifonctions, souris et pavé tactile, etc.)
- F2.** Utiliser des réseaux internet et extranet pour naviguer entre des systèmes (par exemple pour accéder à des serveurs de fichiers partagés, à des réseaux virtuels privés, à Internet, et pour l'informatique en nuage et les navigateurs)
- F3.** Utiliser la communication électronique (le courriel, par exemple, pour créer un message, l'envoyer, donner une réponse, joindre un document ou recevoir une pièce jointe)
- F4.** Être familiarisé avec les présentations multimédias (vidéos, baladodiffusions, blogues, YouTube, etc.)
- F5.** Utiliser des logiciels de traitement de texte, des tableurs et du graphisme de présentations (pour créer des diaporamas, par exemple)
- F6.** Être capable d'utiliser les principaux systèmes d'exploitation (Windows et Apple) pour gérer des fichiers, désigner une imprimante, accéder aux applications installées, créer et effacer des fichiers, etc.
- F7.** Recourir à la technologie (aux systèmes de gestion de l'apprentissage, par exemple) pour apprendre de façon autonome

UTILISATION D'APPLICATIONS

- F3.** Utiliser la communication électronique (le courriel, par exemple, pour créer un message, l'envoyer, donner une réponse, joindre un document ou recevoir une pièce jointe)
- F8.** Être familiarisé avec les applications de réseautage social (Twitter, Facebook, LinkedIn, par exemple)



INTRODUCTION AUX COMPÉTENCES et à leurs INDICATEURS

Les compétences en informatique suivantes sont censées avoir été acquises par les étudiants en pharmacie au cours de leurs études de premier cycle.

Ces compétences en informatique pharmaceutique et leurs indicateurs ont été préparées pour servir de guides à la création du programme national d'enseignement en ligne de l'AFPC et d'Inforoute, qui vise à préparer les étudiants de premier cycle à utiliser de façon optimale les technologies de l'information et des communications (les TIC).

Une compétence est définie comme la combinaison et la mobilisation de ressources intérieures (connaissances, techniques et attitudes) et extérieures et leur application à des types de situations précis (Tardiff 2006). Les indicateurs sont pour leur part définis comme des manifestations observables et mesurables des apprentissages nécessaires à l'acquisition de la compétence.



COMPÉTENCES ET INDICATEURS

COMPÉTENCE 1 : GESTION DE L'INFORMATION ET DU SAVOIR

Utilisation de l'information et des connaissances pertinentes pour la prestation aux patients de soins fondés sur des données probantes; la personne qui possède cette compétence :

- 1.1 recherche, récupère et évalue de façon critique des données de diverses sources (articles universitaires, sites Web, applications cliniques, lignes directrices sur la pratique et opinions d'experts) pour étayer son jugement critique
- 1.2 utilise une communication et un langage appropriés pour présenter l'information et transmettre des concepts
- 1.3 évalue les attributs clés (qualité, exactitude, intégrité, opportunité, applicabilité, par exemple) des données et de l'information, leurs limites au regard des utilisations prévues (cliniques ou analytiques, par exemple) et leur importance pour la création et l'utilisation de connaissances
- 1.4 facilite une utilisation appropriée par les consommateurs de l'information sur la santé et des technologies connexes en aidant les patients et les membres de leur famille à obtenir et à examiner l'information dont ils ont besoin, à en évaluer l'applicabilité, la crédibilité et la pertinence et à mettre à profit les TIC (par exemple les dossiers de santé personnels, les sites des médias sociaux, les applications pour téléphones multifonctions, les groupes de soutien en ligne) pour s'occuper de leur santé
- 1.5 fait la promotion d'une culture de l'information en encourageant et en facilitant des utilisations appropriées de l'information et du savoir
- 1.6 reconnaît les présentations (notes SOAP, par exemple), grilles, structures (les dossiers des patients, entre autres) et les méthodes (numérique, manuelle, etc.) couramment utilisées pour l'enregistrement et la communication de données cliniques et la façon dont elles sont intégrées dans les systèmes et applications utilisés
- 1.7 comprend les interrelations des données et les interdépendances des divers systèmes d'information sur la santé (par exemple les systèmes d'aide à la décision, les dossiers de santé électroniques, le système informatisé d'entrée d'ordonnances)
- 1.8 reconnaît la nécessité d'assurer l'interopérabilité des dossiers de santé (médicaments, diagnostics, plans de soins) dans l'ensemble du réseau de la santé et utilise des normes d'information (c'est-à-dire des messages et une terminologie clinique normalisés) pour y arriver

- 1.9 utilise les TIC (par exemple les courriels et les médias sociaux) comme il se doit pour communiquer avec les patients conformément aux exigences de confidentialité et aux obligations juridiques et réglementaires
- 1.10 peut décrire les processus de collecte, d'enregistrement et de récupération des données pour des dossiers hybrides (électroniques et papier) ou non, et peut repérer les avantages, les risques, les lacunes et les incohérences du réseau de la santé
- 1.11 analyse, interprète et documente des données pertinentes sur la santé, la pharmacie et les patients à l'aide d'une terminologie clinique normalisée en vue de faciliter la prise de décisions et de favoriser des soins concertés et axés sur le patient
- 1.12 comprend l'utilité de l'interopérabilité des dossiers de santé et de l'échange de données et ses répercussions sur des soins concertés et axés sur le patient
- 1.13 manifeste sa compréhension de la terminologie de l'information sur la santé (classifications, vocabulaire, nomenclature, abréviations, acronymes, etc.) et des normes qui la régissent, ainsi que de la façon de l'utiliser

COMPÉTENCE 2 : RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET RÉGLEMENTAIRE

Utilisation des TIC conforme aux exigences de la profession et de la réglementation ainsi qu'aux politiques du lieu de travail; la personne qui possède cette compétence :

- 2.1 se conforme aux exigences des lois et règlements, aux normes déontologiques ainsi qu'aux politiques et procédures organisationnelles (comprend la protection de l'information sur la santé et le respect de la confidentialité, ainsi que la sécurité (pour la collecte, l'utilisation, la divulgation, la consultation, la protection et la destruction de l'information sur la santé)
- 2.2 démontre qu'elle comprend : (i) les lois en vigueur; (ii) ses obligations professionnelles, déontologiques et juridiques; (iii) les directives ayant trait à la confidentialité et à la sécurité de l'information sur la santé et des renseignements personnels
- 2.3 continue d'appliquer des pratiques pharmaceutiques efficaces et de préserver la sécurité des patients lorsque le système n'est pas accessible
- 2.4 reconnaît que l'engagement des professionnels de la santé, des fournisseurs, des organisations, des gouvernements, des entreprises commerciales (les pharmacies) et des établissements envers l'optimisation des applications et des systèmes utilisés
- 2.5 signale les problèmes fonctionnels et autres qui affectent les systèmes (par exemple les messages d'erreur, les directives erronées, les pannes d'appareils) conformément aux politiques et procédures de l'organisation

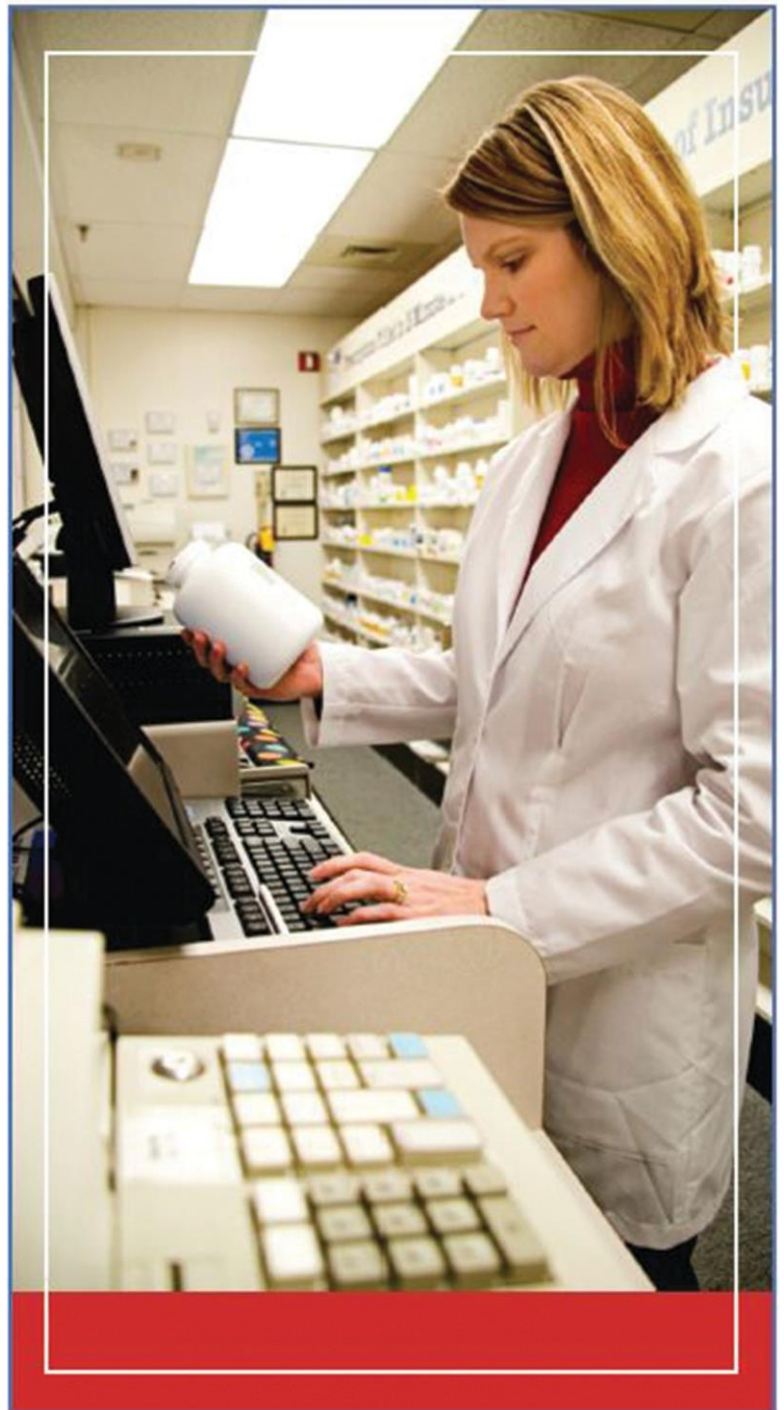
- 2.6** participe à l'évaluation des technologies de la santé et comprend les cadres d'analyse et de prise des décisions concernant l'utilisation de la plus récente information et des technologies informatiques qui appuient la prestation de soins sûrs et de bonne qualité

COMPÉTENCE 3 : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) pour la prestation de soins au patient/au client; la personne qui possède cette compétence :

- 3.1** sait utiliser de façon efficiente et responsable des outils d'aide à la décision clinique (par exemple alertes et rappels cliniques, chemins critiques, lignes directrices sur la pratique clinique) pour faciliter son jugement clinique et préserver la sécurité des soins donnés aux patients
- 3.2** documente les activités relatives aux soins des patients en utilisant une méthode rapide et conviviale, qui donne facilement accès à l'information voulue par d'autres professionnels de la santé, en privilégiant le sort des patients et leur sécurité
- 3.3** utilise les TIC d'une façon qui soutient (plutôt que d'inhiber) la relation entre le pharmacien, ses patients et ses collègues; applique des stratégies de communication interpersonnelle lorsque la situation le justifie
- 3.4** sait utiliser diverses TIC (les systèmes d'information sur les médicaments, la télépharmacie, le DSE, le DME, les systèmes utilisés là où sont dispensés les soins, par exemple) afin de donner des soins concertés axés sur le patient à diverses populations de milieux divers
- 3.5** met activement son expertise au service d'autres personnes et accepte volontiers de partager de l'information pertinente, dans un langage adapté au contexte
- 3.6** peut nommer les diverses formes de dossier électronique utilisées dans tout le continuum de soins (par exemple le DSE, le DME, le DSP) et leurs utilisations à des fins cliniques ou administratives, ou encore pour la recherche
- 3.7** évalue les facteurs critiques d'une distribution sécuritaire et efficiente des médicaments, dont la disposition/l'aménagement des lieux, le déroulement du travail, la technologie et l'informatisation
- 3.8** s'engage à utiliser les bienfaits de l'informatique pour améliorer les valeurs repères de la qualité des soins, le sort des patients et la qualité des soins interprofessionnels
- 3.9** décrit la structure et les éléments clés du système informatisé d'entrée d'ordonnances et du système d'ordonnances électroniques

- 3.1 O** explique les technologies et les systèmes utilisés pour informatiser le processus de livraison des médicaments et préserver la sécurité des patients
- 3.11** comprend les grands concepts, principes et composantes de la technologie de l'information (par exemple les réseaux, les appareils de stockage, les systèmes d'exploitation, la récupération de l'information, l'entreposage des données, les pare-feu) et leur interrelation
- 3.12** fait la distinction entre la télésanté, la télémedecine et la télépharmacie en donnant des exemples de chacune, et peut parler des avantages et des problèmes associés à ces modes de prestation des soins de santé



GLOSSAIRE

COMPÉTENCE	- combinaison et mobilisation de ressources intérieures (connaissances, techniques et attitudes) et extérieures et leur application à des types de situations précis
DOSSIER MÉDICAL ÉLECTRONIQUE (DME)	- dossier électronique que détient le cabinet d'un clinicien (par exemple un médecin) ou un établissement au sujet d'un patient
DOSSIER DE SANTÉ ÉLECTRONIQUE (DSE)	- dossier électronique que détient le cabinet d'un clinicien (par exemple un médecin) ou un établissement au sujet d'un patient
DOSSIER DE SANTÉ PERSONNEL (DSP)	- dossier de santé complet ou partiel d'un patient, placé sous la garde d'une ou de plusieurs personnes (par exemple un patient ou un membre de sa famille) et qui contient, en tout ou en partie, l'information pertinente sur la santé de ce patient tout au long de sa vie
INDICATEUR	- manifestations observables et mesurables des apprentissages nécessaires à l'acquisition d'une compétence
INFORMATIQUE PHARMACEUTIQUE	- utilisation et intégration des données, de l'information, des connaissances, de la technologie et de l'informatisation en vue d'améliorer le sort des patients
OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION	- outils utilisés en vue d'améliorer les décisions et les mesures relatives à la santé au moyen de connaissances cliniques pertinentes et organisées et de renseignements fournis par le patient en vue d'améliorer la santé et la prestation des soins
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)	- terme qui englobe toutes les technologies analogiques et numériques qui facilitent la saisie, le traitement, le stockage et l'échange d'information au moyen d'une communication électronique

SOURCES

Compétences en informatique infirmière requises par les infirmières autorisées pour accéder à la pratique (ACESI-Inforoute, 2012)

Résultats éducatifs tirés de : First Professional Degree Programs in Pharmacy (AFPC, juin 2010)

SELECTED Health Information Professional Core Competencies (Version 2.0, mars 2009) COACH

Informatics Competency Statements (Building Core Competencies in Pharmacy Informatics) (Fox, Thrower & Felkey, 2010)

American Medical Informatics Association (AMIA), 2012

AFPC

©Tous droits réservés, 2013